

Note technique

Accord Interprofessionnel « Echalote - Calibrage » Du 11 juin 2024

ECHANTILLONNAGE ET CONTRÔLE

Les indications d'échantillonnage ci-dessous se basent sur les règles de la norme NF V03-200 Fruits et légumes en l'état – Échantillonnage et sont adaptées aux contraintes de contrôle du GIE GIEC. L'incertitude de mesure des appareils doit être prise en compte lors des contrôles (cf. fiche technique de l'appareil).

- **Protocole de mesure du calibre**

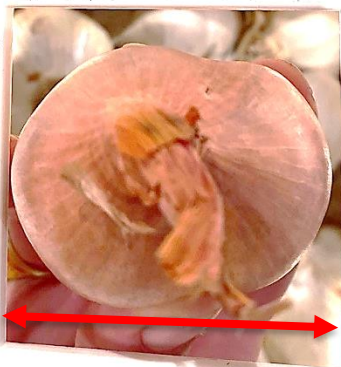
Le calibre est déterminé par le diamètre maximal de la section équatoriale.

Le contrôle du calibre peut se faire à l'aide d'une maille carrée de 55 mm de côté, d'un pied à coulisse, d'un calibre à boucle, d'un jeu d'anneaux, de plaques de calibrage ou tout autre outil de mesure équivalent.

- **Méthodologie de contrôle**

Utilisation de la maille carrée

55 mm



A FAIRE : Mesure sur les côtés

55 mm



A NE PAS FAIRE : Mesure en diagonale

ATTENTION : Exemple d'une échalote **non conforme** mais qui « passe » en diagonale :



Lors d'un calibrage automatique, il peut être recommandé d'utiliser une maille d'un calibre inférieur.

- **Echantillonnage**, concernant les échalotes produites en France et selon les exigences de l'arrêté du 16 janvier 2007

Premier niveau de contrôle

Prélever 20 % d'échalotes de l'échantillon représentatif, en sélectionnant les plus grosses.

Mesurer le diamètre de la section équatoriale des échalotes de l'échantillon.

Mettre de côté les échalotes au-dessus du calibre dans un contenant taré (afin de faciliter le contrôle).

Peser le contenant et retirer la tare.

Noter les résultats par colis puis calculer le résultat global.

$$\% \text{ hors calibre} = \frac{\text{Poids au dessus du calibre}}{\text{Poids total de l'échantillon}}$$

Si le % hors calibre est inférieur ou égal à 10 %, le lot est conforme à l'accord.

Deuxième niveau de contrôle

Si le % hors calibre est strictement supérieur à 10 %, poursuivez le contrôle en suivant le protocole d'échantillonnage complet qui peut être retrouvé dans l'ouvrage « **Agréage fruits et légumes, mode d'emploi** » du CTIFL.